

| | |
|------------------|------------------|
| FRANCE. | ÉTRANGER. |
| Un mois... 5 fr. | Un mois... 7 fr. |
| Trois mois... 12 | Trois mois... 18 |
| Six mois... 24 | Six mois... 36 |
| Un an... 48 | Un an... 72 |



LA PRESSE

Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, et 3 fr. la ligne de réclame.

Les lettres et paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. ÉMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.
Les abonnements datent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARIER.

Paris, 27 décembre.

Le discours prononcé aujourd'hui par le roi, pour l'ouverture de la session, est court et net. A un texte suffisamment clair, les commentaires sont inutiles. Ce discours déclare, quant à l'extérieur, que la paix est rétablie et paraît devoir durer longtemps; quant à l'intérieur, que les lois et les ressources de cette paix seront consacrés à de grands travaux publics, et que le gouvernement est aussi disposé à faire respecter les lois par tout le monde qu'à les respecter lui-même. Nous approuvons ces principes généraux de politique; nous les croyons conformes aux exigences de la situation.

A mesure que les questions spéciales soulevées par le discours royal se présenteront, nous les discuterons avec notre franchise habituelle. La question d'Orient, qu'on déclare terminée, la question de notre établissement en Algérie, qu'on proclame définitif et à l'abri de tout contrecoup des complications extérieures, la question d'Espagne, dont il n'est rien dit encore, trouveront successivement leur place dans les débats qui se préparent. Il serait prématuré de les aborder ici. Nous ne voulons constater en ce moment que l'esprit général du manifeste ministériel.

Un paragraphe nous paraît surtout digne de l'approbation de tous les hommes qui comprennent les destinées du pays et veulent l'y préparer : c'est celui où l'on annonce l'intention de travailler sans relâche à la réduction des dépenses votées l'année dernière, sans affaiblir toutefois notre organisation militaire, et sans ajourner les travaux qui doivent accroître la prospérité nationale.

Ainsi, il ne sera pas dit que la France doive rester encore privée de chemins de fer pendant plusieurs années! Cette funeste déclaration, qui a retenti si souvent dans la session dernière, est définitivement retirée. Nous nous applaudissons de cet heureux changement de dispositions. Il était impossible que ce système d'immobilité fût supporté long-temps par un pays tel que le nôtre.

Un journal conservateur appelle *guet-à-pens* le projet bien réfléchi et hautement proclamé par nous, par un bon nombre de nos amis et même par des membres de l'opposition, de porter M. de Lamartine à la présidence de la chambre. Il croit, avec de si odieuses qualifications, décréditer la seule pensée vraiment politique qui pût élargir et élever le parti dont nous avons été les conseillers fidèles, dévoués et courageux dans les mauvais jours. Nos amis ne se laisseront pas prendre à ce piège; ils feront consciencieusement et avec calme ce que le bon sens et leur propre dignité leur a conseillé avant nous et plus haut que nous. Plaisant *guet-à-pens* pour les conservateurs, que d'installer au sommet de la chambre, l'homme qui a marché avec eux pendant quatre ans et dont ils se sont servi utilement dans tous leurs périls. Plaisante conspiration, que celle qui réunirait sur un même nom, par des motifs divers, mais tous honorables, les suffrages d'une majorité pour les uns d'estime, pour les autres d'affection! Si par un motif honnête, avoué, avouable, les conservateurs portaient M. Barrot à la présidence, le parti de M. Barrot se regarderait-il comme offensé par un suffrage qui honorerait dans le chef de la gauche, la haute probité du caractère et l'élevation des sentiments? Eh bien! c'est précisément là ce que certains conservateurs considèrent comme une offense et comme un complot quand il s'agit de M. de Lamartine. Nous les plaignons de cette susceptibilité maladive qui leur fait redouter le contact avec toutes les opinions qui peuvent s'assimiler. Rallier des forces empruntées à tout ce qui peut en donner honorablement au pays, aux idées, aux hommes

utiles; selon nous, c'est toute la politique; selon eux, c'est un *guet-à-pens*.

La véritable conspiration contre lui-même dans laquelle on entraînerait le parti conservateur intelligent, ce serait de lui faire repousser ce qu'il attire et rattaché ce qui le grandit. Une armée qui destitue ses officiers et qui dégrade ses généraux pour en faire de simples soldats, court à la défaite. Quand vous mettez en bas ce qui doit être en haut, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, les choses sont renversées. Nos amis y réfléchiront; ils sauront bien rendre aux mots leur véritable sens; ce qu'on leur conseille, c'est l'atténuation de leur parti; ce que nous leur demandons, c'est leur honneur et leur sûreté.

Les différentes réunions qui ont eu lieu hier ont décidé, dit-on, que chacun porterait au premier tour son représentant naturel, et qu'au second tour les voix se réuniraient en masse sur le candidat le plus acceptable de l'opposition.

Seize journaux de l'opposition publient ce matin une déclaration rédigée et signée en commun contre l'interprétation de l'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1819 qui semble résulter de l'arrêt de la cour des pairs. Cette déclaration nous paraît peu digne, pour le fond et pour la forme, de la situation où se trouve aujourd'hui la presse et de la grandeur du principe en faveur duquel elle proteste. Il ne s'agissait ici, ni de reproduire contre le gouvernement les déclamations quotidiennes, ni d'invoquer la constitution de 1791. Il s'agissait de rétablir, avec raison et dignité et par les considérations élevées qui l'appuient, un grand principe compromis. Pour la considération de la presse française, nous regrettons que les journaux de l'opposition n'aient pas mieux compris ou mieux réalisé ce qui convenait à un pareil document. En cas semblable, il fallait se montrer forts ou se taire. Le *Constitutionnel*, qui a refusé de s'associer à la déclaration commune, a publié, de son côté, sur la question une dissertation remarquable et digne, dont les conclusions sont les mêmes que celles de notre article d'hier et que ses confrères auraient bien mieux fait de lui emprunter (1).

Le *Constitutionnel* s'attache à démontrer, contrairement aux termes de la loi et à la raison, qu'il est nécessaire qu'un rapport personnel ait existé entre le provocateur et l'auteur de l'attentat. Elle eût mieux fait de prouver, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que la complicité n'existe qu'autant qu'il existe une relation directe entre la provocation faite et le crime commis, parce que cette relation seule montre que le complice a su qu'il s'associait et voulu

(1) L'article du *Constitutionnel* établit, comme nous, en effet, que le droit commun s'applique avec justice à la presse, et que la spécialité de la provocation est nécessaire pour constituer la complicité du crime, parce que nul n'est complice que du crime qu'il a connu et voulu. Le *Constitutionnel* ne conçoit guère, dit-il, comment on peut être complice d'un complot sans avoir pris part soi-même au complot, à la détermination qui l'a constitué. Nous avons expliqué comment cette participation se trouvait formée par l'écrit provocateur lui-même, qui peut remplacer entièrement les rapports personnels et établir entre la provocation et la consommation du crime, cette relation volontaire qui constitue la complicité. De reste, la difficulté soulevée par le *Constitutionnel* ne change rien, à ses yeux, à la nature des choses, et ses conclusions restent conformes aux nôtres de tout point. Ces conclusions sont d'ailleurs fortement déduites et démontrées. Quant à la faiblesse de logique et de style que l'on remarque dans la déclaration des seize journaux, elle tient sans doute à la nécessité où tant d'opinions diverses ou opposées se sont trouvées de se faire des concessions mutuelles. C'est le vice de ces œuvres collectives rédigées au nom de partis sans convictions connues et sans unité. C'est par la même raison, sans doute, que le nom des journaux a été substitué au nom des journalistes au bas de la déclaration. M. de Genoude n'aura pas voulu inscrire son nom à côté du nom des rédacteurs du *Charivari*.

s'associer au crime, connaissance, volonté nécessaires pour que la participation, pour que la complicité existe et puisse être frappée au nom des lois.

Cette déclaration contient cependant un passage qui ne peut manquer d'être remarqué; elle reconnaît qu'en certains cas, si un écrivain, sachant et voulant ce qu'il faisait, publiait une provocation directe au renversement du pouvoir légal, cette provocation constituerait à elle seule un attentat même sans avoir produit aucun effet, et serait à ce titre, aux termes des lois de septembre, justiciable de la cour des pairs. Nous constatons sans réflexions cet aveu, qui est en contradiction manifeste avec les principes soutenus à cet égard par la presse en toute occasion.

La conclusion de cet acte, c'est que les journaux qui l'ont signé, poursuivront, par toutes voies, le rappel de la jurisprudence qui leur paraît résulter de l'arrêt de la cour des pairs. Dans l'intérêt d'un principe, dont nous avons nous-mêmes pris la défense, nous espérons qu'ils seront mieux inspirés individuellement que collectivement.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot au sujet de cette déclaration. Elle est rédigée, nous dit-on, au nom de toute la presse indépendante de Paris et des délégués de la presse des départements. Comment ses auteurs n'ont-ils pas compris tout ce qu'il y a de futile et de ridicule à conserver, dans une circonstance aussi grave, ces formes de langage à peine concevables dans les discussions habituelles quand elles sont sérieuses, et ces prétentions exclusives à l'incorruptibilité et à l'indépendance? Qu'ils nous disent donc ce que c'est que la presse indépendante à leurs yeux? N'est-elle indépendante qu'à la condition de combattre toujours, en toute occasion, contre la raison, contre l'évidence, les hommes ou les actes de tel ou tels hommes, de tel ou tel parti? La véritable indépendance de l'écrivain ou du journal n'est-elle pas celle qui n'obéit qu'à la raison, qui ne défend jamais que ses principes et qui sait les défendre aussi bien contre son parti et ses amis que contre ses adversaires? Est-ce par des déclamations et des injures ou par une indéfectible fidélité aux intérêts du pays et aux principes de nos institutions, que se manifeste l'indépendance? Qui prouve le mieux son indépendance, de ceux qui ont fait en toute occasion des efforts inouïs pour confondre la politique et la justice, et qui déclarent aujourd'hui solennellement que cette confusion est un crime, ou de ceux qui, après avoir vingt fois défendu, contre l'opposition, la sainteté de la justice, la défendent encore aujourd'hui?

Une bonne occasion de prouver que leur déclaration est sincère se présente aux seize journaux qui déclarent hautement ce matin « qu'« M. Dupoty avait conspiré aucun d'eux n'élèverait la voix en sa faveur », c'est de reproduire tous, le même jour, avec la même unanimité, les réflexions suivantes, adressées par un journal dont les opinions démocratiques ne sont pas douteuses, par *l'Atelier*, aux classes ouvrières pour les détourner de faire partie des sociétés secrètes :

« Il faut avouer franchement que parmi les ouvriers révolutionnaires, il est un certain nombre qui semblent avoir pris à tâche d'offrir incessamment des prétextes à la calomnie, d'alimenter la haine des ennemis de la démocratie et de créer eux-mêmes les plus grands obstacles à la réalisation des progrès qu'ils désirent. On peut dire qu'ils ont usé, au détriment du parti qu'ils ont voulu servir, une énergie qui, mieux dirigée, aurait peut-être pu le faire triompher. Se laisseront-ils enfin de peupler les prisons de leurs personnes et de fournir des têtes à l'échafaud, sans gloire pour les victimes, sans profit pour les idées? »

« Il est maintenant permis de l'espérer; car les tristes débats du procès viennent d'être instruit en cour des pairs ont dû faire une impression profonde sur les esprits, même les plus impatients. C'est qu'en effet nul procès politique

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

Vendredi matin.

Rénée, ma belle sainte, mon bonheur me ramène sans cesse à toi. Je me sens meilleure pour toi que je n'ai jamais été! Je te suis si dévouée! J'ai si profondément étudié ta vie conjugale par le commencement de la mienne, et je te vois si grande, si noble, si magnifiquement vertueuse, que je me constitue ici ton inférieure, ta sincère admiratrice, en même temps que ton amie. En voyant ce qu'est mon mariage, il m'est à peu près prouvé que je serais morte, s'il en eût été autrement. Et tu vis? par quel sentiment, dis-le moi? Aussi ne te ferai-je plus la moindre plaisanterie. Hélas! la plaisanterie, mon ange, est fille de l'ignorance; on se moque de ce qu'on ne connaît point! Là où les recrues se mettent à rire, les soldats éprouvés sont graves, m'a dit le marquis de Chauvieu, pauvre capitaine de cavalerie qui n'est encore allé que de Paris à Fontainebleau, et de Fontainebleau à Paris. Aussi, ma chère aimée, deviné-je que tu ne m'as pas tout dit. Oui, tu m'as volé quelques plaies. Tu souffres, je le sens! Je me suis fait à propos de toi des romans d'idées, en voulant à distance, et par le peu que tu m'as dit de toi, trouver les raisons de ta conduite. Elle s'est seulement essayée au mariage, pensai-je un soir, et ce qui se trouve bonheur pour moi, n'a été que souffrance pour elle. Elle en est pour ses sacrifices, et veut limiter leur nombre. Elle a déguisé ses chagrins sous les pompeux axiomes de la morale sociale. Ah! Rénée, il y a cela d'admirable, que le bonheur n'a pas besoin de religion, d'appareil, ni de grands mots, il est tout par lui-même; tandis que pour justifier les atroces combinaisons de notre esclavage et de notre vassalité, les hommes ont accumulé les théories et les maximes. Si tes immolations sont belles, sont sublimes, mon bonheur, abrité sous le poêle blanc et or de l'église, et paraphé par le plus maussade des maires, serait donc une monstruosité? Pour l'honneur des lois, pour toi, mais surtout pour rendre mes plaisirs entiers, je te voudrais heureuse, ma Rénée! Oh! dis-moi que la torche symbolique et solennelle de l'hyménée n'a pas servi qu'à éclairer des ténèbres, car l'amour, mon ange, est

bien exactement pour la nature morale ce qu'est le soleil pour la terre! Je reviens toujours à te parler de ce jour qui m'éclaira et qui, je le crains, me consumera. Chère Rénée, toi qui disais dans tes extases d'amitié, sous le berceau de vigne, au fond du couvent :

— Je t'aime tant, Louise, que si Dieu se manifestait, je lui demanderais toutes les peines, et pour toi toutes les joies de la vie. Oui, j'ai la passion de la souffrance! Eh bien! ma chérie, aujourd'hui, je te rends la pareille, et demande à grands cris à Dieu de nous partager mes plaisirs.

Écoute! j'ai deviné que tu l'es faite ambitieuse sous le nom de Louis, de l'Estorade; eh bien! aux prochaines élections, fais-le nommer député, car en 1826 il aura près de quarante ans, et comme la chambre ne s'assemblera qu'en 1827, il se trouvera précisément de l'âge requis pour être un homme politique. Tu viendras à Paris, je ne te dis que cela! Mon père et les amis que je vais me faire vous apprécieront, et si ton vieux beau-père veut constituer un majorat, nous l'obtiendrons le titre de comte pour Louis. Ce sera déjà cela! Enfin nous serons ensemble.

XXIX.

Rénée de l'Estorade à Louise de Macumer.

Décembre.

Ma bienheureuse Louise, tu m'as éblouie. J'ai pendant quelques instans tenu ta lettre, où quelques-unes de mes larmes brillaient au soleil couchant, les bras lassés, seule sous le petit rocher aride au bas duquel j'ai mis un banc. Dans un énorme lointain, comme une lame d'acier, reluit la Méditerranée. Quelques arbres odoriférans ombragent ce banc où j'ai fait transporter un énorme jasmin, des chevrefeuilles, des genêts d'Espagne. Quelque jour le rocher sera couvert en entier par des plantes grimpanes. Il y a déjà de la vigne vierge de plantée. Mais l'hiver arrive, et toute cette verdure est devenue comme une vieille tapisserie. Quand je suis là, personne ne m'y vient troubler, on sait que j'y veux rester seule. Ce banc s'appelle le banc de Louise. N'est-ce pas te dire que je n'y suis jamais seule?

Si je te raconte ces détails, si menus pour toi, si je te peins ce verdoyant espoir qui, par avance, habille ce rocher nu, sourcilieux, sur le haut duquel le hasard de la végétation, a placé l'un des plus beaux pins en parasol, c'est que j'ai trouvé là des images auxquelles je me suis attachée.

En jouissant de ton heureux mariage (et pourquoi ne l'avoterais-je pas tout?), en l'enviant de toutes mes forces, j'ai senti le premier mouvement de mon enfant qui des profondeurs de ma vie a réagi sur les profondeurs de mon âme. Cette sourde sensation, à la fois un avis, un plaisir, une douleur, une promesse, une réalité; ce bonheur qui n'est qu'à moi dans le monde et qui reste un secret entre moi et Dieu; ces mystérieuses délicesses m'ont dit que le rocher de mon hiver serait un jour couvert de fleurs, que les joyeux rires d'une famille y retentiraient, que mes entrailles étaient enfin bénies et donneraient la vie à flots. Je me suis sentie née pour être mère! Aussi la première certitude que j'ai eue de porter en moi une autre

vie m'a-t-elle donné de bienfaisantes consolations. Une joie immense a couronné tous ces longs jours de dévouement qui déjà, du moins, ont fait la joie de Louis.

Dévoûment! me suis-je dit à moi-même, n'es-tu pas plus que l'amour? n'es-tu pas la volupté la plus profonde? N'es-tu pas, ô Dévoûment! la faculté supérieure à l'effet? n'es-tu pas la mystérieuse, l'infaillible divinité cachée sous les sphères innombrables dans un centre inconnu par où passent tour à tour tous les mondes! Le Dévoûment, seul dans son secret et plein de plaisirs savourés en silence sur lesquels personne ne jette un œil profane et que personne ne soupçonne, le Dévoûment, dieu jaloux et accablant, dieu vainqueur et fort, impénétrable parce qu'il est toujours égal à lui-même, quel que soit l'épanchement de ses forces, le Dévoûment, voilà donc la signature de ma vie.

L'amour, Louise, est un effort de Felipe sur toi; mais le rayonnement de ma vie sur la famille produira une incessante réaction de ce petit monde sur moi? Ta belle moisson dorée est passagère; mais la mienne, pour être retardée, n'en sera-t-elle pas plus durable? elle se renouvellera de moments en moments.

Un sourire a donc séché mes larmes. L'amour rend mon Louis heureux; mais le mariage m'a rendue mère et je vais être heureuse aussi! Je suis revenue à pas lents à la bastide blanche aux volets verts, pour l'écrire ceci.

Donc, chère, le fait le plus naturel et le plus surprenant chez nous s'est établi chez moi depuis quatre mois; mais je puis te dire tout bas qu'il ne trouble en rien ni mon cœur, ni mon intelligence. Je les vois tous heureux. Le futur grand-père empiète sur les droits de son petit fils, il est devenu comme un enfant. Le père prend des airs graves et inquiets. Tous sont aux petits soins pour moi, tous parlent du bonheur d'être mère!...

Comme il n'y a pas de famille sans enfant, mon désir voudrait pouvoir hâter le moment où pour moi commenceront les plaisirs de la famille qui doivent être ma seule existence. En ce moment, ma vie est une vie d'attente et de mystères, où la souffrance la plus nauséabonde accoutume sans doute la femme à d'autres souffrances. Je m'observe. Malgré les efforts de Louis dont l'amour me comble de soins, de douceurs, de tendresses, j'ai de vagues inquiétudes auxquelles se mêlent les dégoûts, les troubles, les singuliers appétits de la grossesse. Si je dois te dire les choses comme elles sont, au risque de te causer quelque déplaisance, je ne conçois pas moi-même la fantaisie que j'ai prise pour certaines oranges, goût bizarre et que je trouve naturel. Mon mari va me chercher à Marseille les plus belles oranges du monde, il en a demandé de Malte, de Portugal, de Corse; mais ces oranges, je les laisse; je cours à Marseille, quelquefois à pied, y dévorer de méchantes oranges à un liard, quasi pourries, dans une petite rue qui descend au port, à deux pas de l'Hôtel-de-Ville, et leurs moissures bleuâtres ou verdâtres brillent à mes yeux comme des diamans; j'y vois des fleurs, je n'ai nul souvenir de leur odeur cadavéreuse et leur trouve une saveur irritante, une chaleur vineuse, un goût délicieux. Eh bien! mon ange, voilà les premières sensations

(1) Voir la *Presse* d'hier.

N'avait encore eu jusqu'à ce jour un caractère aussi misérable. Si l'attentat que l'on jugeait n'était qu'un acte de haute folie, les débats ont montré jusqu'à quel degré d'infamie la peur a pu conduire quelques uns des accusés. Ce procès doit être pour tous une leçon terrible. Puisse-t-elle être la dernière! puissent les enfants du peuple ne plus se laisser trainer à de fausses tentatives, et n'être plus exposés aux vengeances des lâches, ni à subir la honte de ces jugements où l'on ne peut être défendu qu'en consentant à être avili!...

« Nous avons dit que les tentatives d'insurrection et les attentats à la vie du chef de l'État n'avaient eu que de funestes conséquences pour le parti démocratique; nous ajoutons que les sociétés secrètes surtout les dernières, ont exercé une très pernicieuse influence sur l'esprit de leurs membres. Et cela se conçoit, en effet: la hardiesse et l'importance extraordinaire du but qu'il se proposent, les dangers auxquels ils sont continuellement exposés, entretiennent chez les initiés une espèce d'humeur sombre, une sorte de surexcitation permanente. Les grands intérêts de leur association les absorbent complètement. Discrètes et silencieuses au dehors, ce n'est plus qu'au sein de leurs réunions qu'elles parlent en toute liberté. Or, il est impossible que, dans la disposition d'esprit où ils se trouvent, ces hommes ne se laissent pas aller à l'exagération, n'acceptent pas d'étranges théories, et ne conçoivent pas de stultes projets. Ces projets, ces théories, ces exagérations de toutes sortes seraient sans danger s'ils se produisaient au grand jour, ou du moins ailleurs que dans le secret de la conspiration, parce qu'on rencontrerait la contradiction, et qu'on finirait par ouvrir les yeux. Il y aurait ce double avantage que l'on serait retenu dans de justes bornes; et que, pouvant parler tout haut, et à tout le monde, on ferait une propagande beaucoup plus active et surtout beaucoup plus fructueuse. Mais point; on brise toute relation extérieure, et l'on s'égare chaque jour, d'avantage par le défaut naturel de discussions modérées et contradictoires.

Ainsi, non seulement les sociétés secrètes altèrent le caractère des initiés et assombrissent en pure perte une activité qui pourrait être cent fois mieux employée; non seulement elles sont un objet de crainte pour la société, mais encore elles mettent la vie et l'honneur de leurs membres entre les mains du premier venu d'entre eux dont le courage faillira devant les menaces de la justice ou bien entre les mains de l'un de ces traitres qui n'ont jamais manqué aux conspirations. »

Nous aurons soin de mentionner les noms de ceux des seize journaux qui ne répondront pas à l'appel que nous adressons à leur sincérité. Ces journaux sont: le *Commerce*, le *Courrier français*, la *France*, la *Gazette de France*, le *National*, la *Patrie*, la *Quotidienne*, le *Siècle*, le *Temps*, l'*Echo français*, le *Journal-du-Peuple*, la *Revue indépendante*, la *Revue du Progrès*, la *Mode*, le *Charivari*, le *Corsaire*.

LE ZOLLVEREIN.

Nous disions dans notre premier article (1) que la Prusse avait toute raison de désirer l'accession de l'Autriche au système des douanes allemandes. Quelques réflexions suffiront pour le démontrer. On ne saurait nier que l'union commerciale allemande n'ait atteint actuellement un résultat prodigieux, surtout si l'on considère qu'elle ne fait pour ainsi dire que de naître. Cependant son développement, faute de marine, a dû se borner à l'intérieur du pays. Quoiqu'elle ait conclu un traité de commerce et de navigation avec la Hollande, la Porte et l'Angleterre, son commerce extérieur n'est exploité que par des navires étrangers. Il aurait fallu bien du temps pour que l'union commerciale, constituée comme elle l'est actuellement, possédât une marine en propre. C'est un avantage que lui donnerait l'accession de l'Autriche au système des douanes allemandes. Si la marine autrichienne ne peut être comparée à la marine anglaise ou française, elle suffit du moins pour protéger le commerce national. D'après des renseignements officiels, l'Autriche ne comptait, en 1840, que cinquante-sept bâtiments de guerre, portant 510 canons. Mais elle a tous les moyens d'augmenter sa marine suivant ses besoins. L'arsenal de Venise n'a pas d'égal en Europe. Les forêts de l'Istrie et de la Dalmatie fournissent du bois de construction de première qualité, sans compter que la Moldavie, la Valachie et l'Albanie peuvent en fournir de quoi construire des flottes entières. Les mines de la Styrie et de la Carinthie abondent en fer, en cuivre et autres métaux nécessaires à la marine. Les habitants des côtes de l'Adriatique étaient les meilleurs matelots de l'ancienne république de Venise. Les navires trouvent à Trieste, Pola, Rovigno, Cattaro, Fiume, des ports de mer aussi commodes que sûrs. En un mot, l'Autriche a en elle-même tous les éléments d'une grande nation maritime. Si nous passons à l'examen de la marine marchande, nous trouvons que Trieste, déclaré port franc sous Charles VI, a pris en un demi-siècle un tel élan, qu'il est aujourd'hui, après Londres, l'entrepôt maritime le plus actif de l'Europe. Les navires marchands patentés au long cours montaient, l'année dernière, à 520, jaugeant 105,400 tonneaux, non compris les navires destinés au

grand cabotage, qui étaient de 1320. On sait que le grand cabotage de l'Autriche s'étend le long des côtes de l'Italie, aux îles Ionniennes, aux échelles du Levant et jusqu'à la côte septentrionale de l'Afrique. Des sociétés de navigation à vapeur, parcourent le Danube depuis Vienne jusqu'à Constantinople, et entretiennent d'un autre côté une communication directe avec les ports principaux de l'Adriatique, de la mer Noire et de la Méditerranée. Grâce à la protection que leur accorde le gouvernement autrichien, elles ont pris un tel développement en Orient, que les steamers anglais eux-mêmes ne peuvent plus lutter avec les bateaux de la société du Lloyd autrichien. On conçoit donc les avantages immenses que l'union commerciale allemande pourrait retirer de la marine autrichienne, surtout si, comme il est très probable, l'Autriche réussit à établir une ligne de communication directe entre Trieste et Hambourg.

La grande route commerciale de l'Asie traverserait dès lors les états de l'union allemande, et le commerce du monde lui appartiendrait. Voilà comment les hommes d'état de l'Autriche et de la Prusse ont compris l'avenir de l'Allemagne; ce point de vue d'intérêt national effacé, comme on voit, tous les autres intérêts secondaires. Ce ne sont pas de vaines illusions, mais des faits à la veille de s'accomplir. Le commerce des Indes a repris la route ancienne par l'isthme de Suez; l'Angleterre, qui en possède le monopole, cherche à lui frayer le passage le plus court. Il est inutile de rappeler les motifs pour lesquels l'Angleterre ne désire plus continuer le passage qu'elle se fraie provisoirement par la France; elle hésite maintenant entre la route de Trieste à Hambourg et celle de Gènes à Amsterdam ou Anvers. La route de Gènes à Amsterdam serait sans nul doute la plus courte; mais outre qu'elle offrirait de grands obstacles matériels, la ligne de Trieste à Hambourg n'existe pas seulement à l'état d'avant-projet, elle avance rapidement vers son achèvement. Le chemin de fer de Hambourg à Berlin est en voie d'exécution, celui de Berlin à Leipzig et de là à Dresde est terminé; le gouvernement autrichien encourage par tous les moyens possibles la continuation du chemin de fer de Brunn à Prague, qui mettra cette dernière ville en communication directe avec Vienne. Il ne reste donc plus qu'à établir un chemin de fer de Vienne à Trieste, dont il existe déjà un commencement de construction dans la partie du rail-way de Vienne à Raab, et dont la continuation est d'autant plus facile, que cette ligne doit parcourir les plaines méridionales de la Hongrie, et n'offre de difficultés que depuis Laybach jusqu'à Trieste. Ainsi, d'ici à quelques années, la communication directe entre Trieste et Hambourg sera établie avant qu'il soit sérieusement question de celle de Gènes à Amsterdam. Au surplus, la route de Trieste à Hambourg, lorsque l'Autriche sera entrée dans l'union commerciale, ne traversera qu'une seule et même ligne douanière, tandis que de Gènes à Amsterdam elle aurait à parcourir des pays soumis à différents systèmes de douanes. Déjà aujourd'hui les frais de roulage de Gènes à Manheim sont plus chers que ceux de Trieste à Manheim, quoique cette seconde route soit bien plus considérable. Tandis que de Gènes à Manheim le roulage ordinaire, y compris les droits de transit, de péage et de barrière, est de 8 florins à 8 1/2 (16 à 17 fr. environ), celui de Trieste n'est que de 6 florins à 6 1/4. Une dernière circonstance qui sollicite puissamment l'Angleterre à donner la préférence à la ligne de Trieste à Hambourg est le double traité de commerce qu'elle a conclu avec l'Autriche et la Prusse, et qui lui assure des avantages commerciaux dont elle ne jouirait pas si son commerce des Indes passait par la route de Gènes à Amsterdam ou Anvers. L'Angleterre semble avoir pressenti depuis plusieurs années que l'Autriche ne tarderait pas à entrer dans l'union commerciale allemande. En lisant le traité de commerce qu'elle a conclu, il y a environ deux ans, avec l'Autriche, on est frappé de la clause par laquelle l'Angleterre et l'Autriche règlent les droits de leurs navires nationaux respectifs dans les ports de la Turquie, c'est à dire dans les ports neutres. Cette clause qui, à la première vue, paraît une violation du droit des gens, a été insérée avec le consentement préalable de la Porte, comme mesure complémentaire de trois traités de navigation et de commerce que l'Angleterre avait l'intention de conclure avec l'Autriche, la Porte et la Perse, dont les deux premiers sont déjà conclus, et dont on annonce en ce moment le troisième comme signé. Par ces trois traités, l'Angleterre espérait pouvoir arracher à la Russie le commerce de l'Orient qu'elle exploite avec

tant de profit depuis qu'elle a établi des douanes si rigoureuses aux frontières de la Prusse. Ces traités, en créant une solidarité commerciale entre l'Angleterre et l'Autriche, la Porte et la Perse, sont appelés à paralyser tout le commerce de la Russie en Orient, lorsque l'Autriche fera partie du système des douanes allemandes; car, à partir de ce moment, l'union commerciale d'outre Rhin, à laquelle les douanes russes ferment le passage en Orient, trouvera une route commode par le Danube, et empêchera toute concurrence de la part de la Russie dans les articles où celle-ci n'aurait pas à craindre l'Angleterre. Alors la Russie, dont le système prohibitif ruine les provinces orientales de la Prusse, et qui, malgré les efforts du cabinet de Berlin, refuse toute concession commerciale en faveur de celui-ci, sera contrainte de céder d'elle-même, heureuse encore que l'union commerciale ne lui fasse pas payer ensuite les vexations dont les douanes russes fatiguent aujourd'hui le commerce de l'Allemagne. Après ce que nous venons de dire, peut-on douter que la Prusse ne soit la première à désirer, dans son propre intérêt et dans celui de l'Allemagne entière, que l'Autriche se rallie le plus tôt possible au système des douanes allemandes?

On lit aujourd'hui dans le *Morning-Herald*, feuille qui puise souvent directement à des sources ministérielles :

« Nous avons quelque raison de croire qu'un différend existe en ce moment entre le gouvernement anglais et celui des Etats-Unis, provenant d'un côté du refus du président américain de présenter des excuses pour avoir retenu prisonnier un sujet anglais (Mac-Leod) sans motif fondé; et de l'autre, de la prétendue assertion que des navires destinés à la traite des noirs sont notoirement armés et équipés dans les ports américains. Lord Aberdeen a, dit-on, écrit notes sur notes au sujet de ces deux questions sans qu'il ait encore reçu aucune réponse satisfaisante; et, considérant les nouvelles obligations imposées à l'Angleterre par le nouveau traité pour l'abolition du commerce des esclaves, on doit craindre que quelque chose de fâcheux ne se produise entre les deux gouvernements. Notre information à ce sujet est puisée à la source la plus authentique. »

Le message du président des Etats-Unis, qui est attendu d'un jour à l'autre, jettera peut-être quelque nouveau jour sur ce différend.

OUVERTURE DE LA SESSION. DISCOURS DU ROI.

Longtemps avant l'ouverture de la séance, une foule de spectateurs porteurs de billets obstruait les abords du Palais-Bourbon; à dix heures, les portes sont ouvertes; toutes les tribunes réservées sont envahies en un clin d'œil.

A l'extérieur, règne un grand déploiement de forces; la 10^e légion fait le service dans la grande cour. Un grand nombre de curieux stationne sur les quais et sur la place de la Concorde.

A l'intérieur, les mêmes dispositions ont été prises que l'année dernière. Le trône occupe la place du bureau; de chaque côté, à droite et à gauche, des plans sont destinés aux fils du roi. Les degrés inférieurs sont garnis de banquettes pour les ministres, les maréchaux, les grands-officiers de la Légion-d'Honneur, et la députation du conseil d'Etat.

A midi et demi, MM. les pairs et MM. les députés commencent à arriver en assez grand nombre.

Les membres du conseil d'état prennent place sur les banquettes qui leur sont destinées.

Plusieurs officiers-généraux viennent également s'asseoir au pied du trône. La tribune diplomatique est occupée par les ambassadeurs et envoyés des différentes puissances, et par quelques étrangers de distinction.

A une heure, le canon des Invalides annonce le départ du roi du château des Tuileries.

A une heure cinq minutes, la reine, Mme la duchesse d'Orléans, la duchesse de Nemours, Mme Adélaïde et la princesse Clémentine avec leur suite, entrent dans la tribune royale. Dès qu'elles paraissent, les membres des deux chambres se lèvent.

Le roi, à son arrivée au palais Bourbon, est reçu dans le salon d'attente par M. le chancelier, à la tête de la grande députation de la chambre des pairs, et par M. Sapey, doyen d'âge, conduisant la députation de la chambre des députés.

A une heure vingt minutes, un huissier annonce à haute voix: *Le Roi!* Toute l'assemblée se lève. Le cri de: *vive le roi!* éclate dans toute la salle. Le cortège royal fait son entrée dans la salle; le roi, précédé de tout son état-major, monte d'un pas lent les degrés du trône et prend place sur l'estrade. S. M. salue l'assemblée avec la plus grande effusion, en portant la main sur son cœur. Les cris de: *vive le roi!* se font entendre à plusieurs reprises.

LL. AA. RR. MM. les ducs d'Orléans, de Nemours, d'Aumale et de Montpensier prennent place à côté du roi.

MM. les ministres, en grand costume, occupent le banc placé au pied du trône, immédiatement au-dessus de celui du conseil d'état.

Le roi s'assoit, se couvre, chacun prend séance et S. M. lit le discours suivant, d'une voix forte et accentuée :

(1) Voir la *Presse* 23 décembre.

délicieuses de ma vie. Ces affreuses oranges sont mes amours. Tu ne peux désirer rien autant que je souhaite un de ces fruits en décomposition. Enfin, je sors quelquefois furtivement, je galope à Marseille d'un pied agile, et il me prend des tressaillements ineffables quand j'approcho de la rue; j'ai peur que la marchande n'ait plus d'oranges gâtées, je me jette dessus, je les mange, je les dévore en plein air. Il me semble que ces fruits viennent du Paradis et contiennent la plus suave nourriture. J'ai vu Louis se détournant pour ne pas sentir leur odeur. Je me suis souvenue de cette atroce phrase d'Obermann, sombre élégie que je me repens d'avoir lue: *Les racines s'abreuvent dans une eau fétide!* Depuis que je mange de ces fruits, je n'ai plus de maux de cœur, et ma santé s'est rétablie. Ces dépravations ont un sens, puisqu'elles ont un effet naturel, et que la moitié des femmes éprouvent ces envies, monstrueuses quelquefois.

Je suis excessivement curieuse de savoir à quel moment de la vie commence la maternité? Ce ne saurait être au milieu des effroyables douleurs que je redoute.

Adieu, mon heureuse, adieu toi en qui je renais et par qui je me figure ces belles amours, ces jalousies à propos d'un regard, ces mots à l'oreille, et ces plaisirs qui nous enveloppent comme une autre atmosphère, un autre sang, une autre lumière, une autre vie! Ah! chère, moi aussi je comprends tout cela. Ne te lasse pas de me tout dire, j'en ai bien besoin. Nos conventions? Moi, je ne l'épargnerai rien. Aussi te dirai-je, pour finir gravement cette lettre, qu'en te relisant, une invincible et profonde terreur m'a saisie. Il m'a semblé que votre splendide amour défiait Dieu. Le souverain maître de ce monde, le Malheur ne se courroucera-t-il pas de ne point avoir sa part de votre festin? Quelle fortune superbe n'a-t-il pas renversée? Oh! chère, n'oublie pas, au milieu de ton bonheur, de prier Dieu. Fais du bien, sois charitable et bonne. Enfin, conjure les adversités par ta modestie! Moi, je suis devenue encore plus pieuse que je ne l'étais au couvent, de puis mon mariage. Tu ne me dis rien de la religion à Paris. En adorant Felipe, il me semble que tu t'adresses, à l'encontre du proverbe, plus au saint qu'à Dieu. Mais ma terreur est excès d'amitié. Vous allez ensemble à l'église, et vous faites du bien en secret, n'est-ce pas? Tu me trouveras peut-être bien provinciale dans cette fin de lettre; mais pense que mes craintes cachent une excessive amitié, l'amitié comme l'entendait La Fontaine, celle qui s'inquiète et s'alarme d'un rêve, d'une idée à l'état de nuage: Enfin, sois heureuse. Tu penses à moi dans ton bonheur, comme je pense à toi dans ma vie monotone, un peu grise, mais pleine, sobre, mais productive; sois donc bénie!

XXX.

De M. de l'Estorade à la baronne de Macumer.

Madame,
Ma femme n'a pas voulu que vous apprissiez par le vulgaire billet de faire part un événement qui nous comble de joie. Elle vient d'accoucher d'un gros garçon, et nous retarderons son baptême jusqu'au moment où

vous retourneriez à votre terre de Chantepleurs. Nous espérons, Renée et moi, que vous pousserez jusqu'à la Crampade et que vous serez la marraine de notre premier enfant. Dans cette espérance, je viens de le faire inscrire sur les registres de l'Etat Civil sous les noms d'Armand-Louis de l'Estorade.

Notre chère Renée a beaucoup souffert, mais avec une patience angélique. Vous la connaissez, elle a été soutenue dans cette première épreuve de l'état de mère par la certitude du bonheur qu'elle nous donnait à tous.

Sans me livrer aux exagérations un peu ridicules des pères qui sont pères pour la première fois, je puis vous assurer que le petit Armand est très beau; mais vous le croirez sans peine quand je vous dirai qu'il a les traits et les yeux de Renée. C'est avoir eu déjà de l'esprit.

Maintenant que le médecin et l'accoucheur nous ont affirmé que Renée n'a pas le moindre danger à courir, elle nourrit son enfant et nous pouvons, mon père et moi, nous abandonner à notre joie.

Madame, cette joie est si grande, si forte, si pleine; elle anime tellement toute la maison, elle a tant changé l'existence de ma chère femme, que je désire, pour votre bonheur, qu'il en soit ainsi promptement pour vous. Renée a fait préparer un appartement que je voudrais rendre digne de nos hôtes; mais où vous serez reçus du moins avec une cordialité fraternelle, sinon avec faste.

Renée m'a dit, madame, vos intentions pour nous, et je saisis d'autant plus cette occasion de vous en remercier, que rien n'est plus de saison. La naissance de mon fils a déterminé mon père à faire des sacrifices auxquels les vieillards se résolvent difficilement: il vient d'acquiescer deux domaines. La Crampade est maintenant une terre qui rapporte trente mille francs, et il va solliciter du roi la permission de l'ériger en majorat; mais obtenez pour mon vieux père le titre dont vous avez parlé dans votre dernière, et vous aurez déjà travaillé pour votre filleul.

Quant à moi, je suivrai vos conseils, uniquement pour vous réunir à Renée durant les sessions. J'étudie avec ardeur, et tâche de devenir ce qu'on appelle un homme spécial. Mais rien ne me donnera plus de courage que de vous savoir la protectrice de mon petit Armand.

Promettez-nous donc de venir jouer ici, vous si helle et si gracieuse, si grande et si spirituelle, le rôle d'une fée pour mon fils aîné. Vous aurez ainsi, madame, augmenté d'une éternelle reconnaissance les sentiments d'affection respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LOUIS DE L'ESTORADE.

XXXI.

Louise de Macumer à Renée de l'Estorade.

Janvier 1825.

Macumer m'a réveillée tout à l'heure avec la lettre de ton mari, mon ange. Je commence par dire oui. Nous irons vers la fin d'avril à Chante-

pleurs. Ce sera pour moi plaisir sur plaisir que de voyager, de te voir et d'être la marraine de ton premier enfant; mais je veux Macumer pour parrain. Une alliance catholique avec un autre compère me serait odieuse. Ah! si tu pouvais voir l'expression de son visage au moment où je lui ai dit cela, tu saurais combien il m'aime.

— Moi aussi, lui ai-je dit, je voudrais être mère... quoique cependant je serais bien partagée entre un enfant et toi. Moi! d'abord, si je te voyais me préférer une créature, fût-ce mon fils, je ne sais pas ce qui en adviendrait. Médée pourrait bien avoir eu raison: il y a du bon chez les anciens! Il s'est mis à rire.

Ainsi, cher ange, tu as le fruit sans avoir eu les fleurs, et moi j'ai les fleurs sans le fruit. Le contraste de notre destinée continue. Nous sommes assez philosophes pour en chercher, un jour, le sens et la morale.

Nous menons la vie dissipée, et néanmoins pleine, des gens heureux. Les jours nous semblent toujours trop courts. Le monde m'a revue déguisée en femme; il a trouvé la baronne de Macumer beaucoup plus jolie que Louise de Chaulieu: l'amour heureux a son fard. Quand, par un beau soleil et par une belle gelée de janvier, alors que les arbres des Champs-Elysées sont fleuris de grappes blanches étoilées, nous passons, Felipe et moi, dans notre coupé, devant tout Paris, réunis là où nous étions séparés l'année dernière, il me vient des pensées par milliers, et j'ai peur d'être un peu trop insolente, comme tu le pressentais dans ta dernière lettre.

Si j'ignore les joies de la maternité, tu me les diras, et je serai mère par toi. Tu vas me trouver bien bizarre; mais voici dix fois en sept mois que je me surprends à désirer de mourir à trente ans, dans toute la splendeur de la vie, dans les roses de mon printemps, au sein des plaisirs, de m'en aller rassasiée, sans mécompte, ayant vécu dans ce soleil, en plein dans l'éther, n'ayant rien perdu de ma couronne, pas même une feuille, et gardant toutes mes illusions. Songe donc ce que c'est que d'avoir un cœur jeune dans un vieux corps, de trouver les figures muettes, froides, là où tout le monde, même les indifférents, nous souriait... Mais c'est un enfer anticipé.

Ma chère, les deux heureux Felipe et Louise, veulent envoyer un présent à l'accouchée. Nous voudrions faire quelque chose qui te plût. Ainsi dis-moi franchement ce que tu désires, car nous ne donnons pas dans les surprises, à la façon des bourgeois. Nous voulons donc nous rappeler sans cesse à toi par un aimable souvenir, par une chose qui te serve tous les jours, et ne périsse point par l'usage. Notre repas le plus gai, le plus intime, le plus animé, car nous y sommes seuls, est pour nous le déjeuner; j'ai donc pensé à t'envoyer un service spécial, appelé déjeuner, dont les ornements seraient des enfants. Si tu m'approuves, réponds-moi promptement. Pour te l'apporter, il faut le commander, et les artistes de Paris sont comme des rois fainéants. Ce sera mon offrande à Lucine.

Adieu, chère nourrice, je te souhaite tous les plaisirs des mères. Pauvre Renée, un enfant coûte cher, n'est-ce pas? Je lui dirai combien il doit t'aimer, ce filleul. Mille tendresses, mon ange.

(La suite à demain)

DE BALZAC.

MESSIEURS LES PAIRS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Depuis la clôture de votre dernière session, les questions qui avaient excité, en Orient, notre juste sollicitude, ont atteint leur terme. J'ai conclu avec l'empereur de l'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances, de maintenir la paix de l'Europe, et de consolider le repos de l'empire ottoman.

De grandes charges avaient été imposées au pays. Elles ont déjà éprouvé de fortes réductions. J'aurais vivement souhaité que l'équilibre pût être immédiatement rétabli entre les dépenses et les recettes de l'état. C'est le résultat que nous devons dès à présent préparer, et que vous voudrez atteindre, sans affaiblir notre organisation militaire, et sans ajourner les travaux qui doivent accroître la prospérité nationale.

Un projet de loi vous sera présenté pour établir les lignes principales d'un grand système de chemin de fer, qui assure à toutes les parties de notre territoire, ces communications rapides et faciles, moyen de force et source de richesses.

Je m'applique en même temps, par des négociations prudemment suivies, à étendre nos relations commerciales, et à ouvrir aux produits de notre sol et de nos arts de nouveaux débouchés.

De tels travaux honorent la paix, et la rendent stable en même temps que féconde. J'ai lieu de compter qu'elle ne sera point troublée. Je reçois de toutes les puissances les assurances les plus amicales.

J'ai pris des mesures pour qu'aucune complication extérieure ne vint altérer la sécurité de nos possessions d'Afrique. Nos braves soldats poursuivent sur cette terre, désormais et pour toujours française, le cours de ces nobles travaux, auxquels je suis heureux que mes fils aient eu l'honneur de s'associer. Notre persévérance achèvera l'œuvre du courage de notre armée, et la France portera dans l'Algérie sa civilisation à la suite de sa gloire.

Les lois de finances et divers projets de loi, qui ont pour but d'introduire dans l'administration publique d'utiles améliorations, vous seront immédiatement présentés.

Quelles que soient les charges de notre situation, la France les supporterait sans peine, si les factions ne venaient sans cesse entraver l'essor de sa puissante activité. Je ne veux point m'arrêter sur leurs menées et leurs attentats.

Mais n'oublions jamais, messieurs, que c'est là ce qui empêche notre patrie de jouir complètement de tous les dons que la Providence lui a départis, et ce qui retarde le développement des bienfaits de cette liberté légale et pacifique que la France a enfin conquise, et dont je mets ma gloire à lui assurer la possession.

Nous poursuivrons cette œuvre, messieurs; mon gouvernement fera son devoir. Partout et constamment il maintiendra l'autorité des lois et les fera respecter, comme il les respectera lui-même. Votre loyal concours me viendra en aide. C'est en éclairant le pays, avec une sincérité persévérante, sur ses véritables intérêts, que, fort de son appui et de notre union, nous garderons intact le dépôt sacré de l'ordre et des libertés publiques que la charte nous a confié. L'avoir recueillera le fruit de nos efforts, et la reconnaissance de notre patrie en sera la récompense.

M. le garde des sceaux prend ensuite la parole et déclare, au nom du roi, la session des deux chambres ouverte pour 1842. Il invite ensuite MM. les pairs et MM. les députés à se réunir demain mardi dans le lieu respectif de leurs séances pour commencer leurs travaux.

M. le garde des sceaux invite ensuite MM. les pairs nommés depuis la dernière session à prêter serment. Il lit la formule du serment, et chacun de MM. les nouveaux pairs, présents à la séance répond : Je le jure.

M. le ministre de l'intérieur invite ensuite MM. les députés, élus depuis la dernière session, à prêter serment. Il lit la formule du serment, et chacun de MM. les députés nouvellement élus et présents à la séance, répond : Je le jure!

LL. MM. et les princesses et princesses se retirent. La séance est levée aux cris de : Vive le roi! vive la reine!

Une salve d'artillerie annonce le départ du roi et de sa suite.

Chambre des pairs.

La première séance de la chambre des pairs sera consacrée à la nomination des secrétaires définitifs, à la composition des bureaux, à la nomination des membres du comité des pétitions et de la commission qui, aux termes du règlement, doit préparer le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

Chambre des députés.

ORDRE DU JOUR DU MARDI 28 DÉCEMBRE 1841. — A une heure séance publique. — Tirage des bureaux. — Réunion dans les bureaux. — Organisation des bureaux. — Examen des pouvoirs.

Reprise de la séance publique. Vérification des pouvoirs. — Scrutin pour la nomination de MM. les présidents, vice-présidents et secrétaires de la chambre.

Actes officiels.

GUERRE. — M. Lyautey, sous-intendant militaire de 1^{re} classe, a été nommé à la résidence de Paris, en remplacement de M. Turcas, décédé.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — La caisse d'épargne de Paris a reçu hier 26 et lundi 27 décembre, de 3,187 déposants, dont 430 nouveaux, la somme de 484,327 fr. Le montant des remboursements demandés s'élève à la somme de 569,000 fr.

M. l'évêque d'Alger, appelé à Paris, ainsi que les feuilles du Midi l'ont annoncé, à l'instant où il se disposait à s'embarquer pour l'Afrique, se trouve en ce moment dans la capitale.

Ce matin, vers onze heures, une jeune fille de comptoir chez une lingère, rue St-Honoré, soupçonnée d'avoir dérobé quelques effets, et qui protestait de son innocence, s'est précipitée d'un cinquième étage. On n'a relevé qu'un cadavre.

Départements. — AIN. — Bourg, 28 décembre. — Pendant que nous jouissons ici de la plus douce température, il vient de tomber à Gex une si grande quantité de neige dans les journées de lundi et mardi de cette semaine, qu'il a fallu prendre des précautions pour soutenir les toitures des maisons, et que les arbres se brisaient sous une pesanteur de neige vraiment extraordinaire. Les dégâts sont même beaucoup plus considérables que ceux causés par l'ouragan de l'été dernier.

BASSES-ALPES. — Digne, 20 décembre. — S. M. la reine des Français vient de prendre à sa charge l'entretien d'une jeune orpheline dans l'établissement des orphelins de cette ville pour trois ans. M. de Vidailan, notre nouveau préfet, s'engage à payer la pension d'un orphelin pendant tout le temps qu'il administrera le département des Basses-Alpes. L'évêque de Digne a pris le même engagement pour un orphelin.

BOUCHES-DU-RHON. — Marseille, 21 décembre. — Avant-hier, une cérémonie touchante a eu lieu dans la chapelle de l'évêché. Un Arabe qui a embrassé la foi catholique a été baptisé par Mgr l'évêque de Marseille. Le parrain était Mgr Dupuch évêque d'Alger, et la marraine Mme la comtesse de Boisjean, sœur de Mgr de Mazenod.

ISÈRE. — La Tour-du-Pin, 23 décembre. — Cette ville de la Tour-du-Pin, dans la nuit du 20 au 21, a été le théâtre d'un événement bien déplorable. Le cuisinier la Bourbe et celui de Saint-Didier, sortis de leur lit, ont débouché dans la ville avec une telle impétuosité, qu'en moins de deux heures plusieurs rues ont été envahies par les eaux à une élévation de plusieurs mètres.

Aux premiers cris d'alarme qui se sont fait entendre vers une heure du matin, au bruit des tambours qui battaient l'alerte, tout ce que la population peut compter de citoyens valides, de tout âge et de tout rang, s'est trouvé sur pied. De prompts secours ont été dirigés sur plusieurs points au milieu de la nuit, sous une pluie battante, et se sont continués jusque vers midi, constamment encouragés par la présence de M. le sous-préfet et des autorités du lieu.

Plusieurs centaines de citoyens, bravant les rigueurs de la saison, ont travaillé dans l'eau jusqu'à la ceinture pendant près de huit heures. Ce n'est que vers les onze heures du matin qu'on a pu donner un écoulement aux eaux qui avaient envahi les maisons du hameau de Praille, en pratiquant trois tranchées au travers de la route royale de la Tour-du-Pin à Bourgoin.

MEURTHE. — Nancy, 23 décembre. — Le conseil général de la Meurthe

vient de voter à la presque unanimité la somme de 2 millions pour l'établissement du chemin de fer en ligne directe de Paris à Strasbourg. Pour le recouvrement de cette somme, le conseil a décidé qu'il serait imposé 5 centimes par franc pendant quinze ans, sur le principal des quatre contributions directes, et que le prélèvement n'en aurait lieu que lorsque les travaux commenceraient dans le département de la Meurthe, et que si le gouvernement avait besoin de fonds avant la rentrée totale de la somme votée, il serait fait un emprunt, au nom du département, payable sur le produit de ladite somme de 2 millions.

YONNE. — Auxerre, 22 décembre. — Le conseil général, réuni extraordinairement, vient de voter la somme nécessaire pour parfaire l'achat intégral des terrains avec l'aide des fonds promis ou à promettre par les communes. On estime que, de la part du département et des communes, ce serait une dépense de 2 millions. En outre, le conseil général s'engage à coopérer par une souscription d'un million à l'entreprise de la Compagnie qui se formerait pour l'achèvement et l'exploitation du chemin de fer, après que l'Etat aurait terminé, à son compte, les terrassements et les ouvrages d'art. Des souscriptions particulières, montant à un million 6,000 fr., qu'on espère grossir encore, ont précédé cette souscription départementale. Ainsi, pour une traversée de 150 kilomètres, le département de la Yonne offre déjà une coopération de 4 millions, savoir :

Pour les terrains au compte du département et des communes. 2 millions. Souscription départementale pour l'achèvement et l'exploitation. 1 million. Souscriptions privées. 1 million. Total. 4 millions.

Colonies françaises. — ALGÉRIE. — Les nouvelles régnes d'Oran et de Mostaganem, par le vaisseau l'Alger, ont une importance réelle; si le général Mustapha n'a pas obtenu la soumission positive de l'agah des Trara, y compris la grande tribu des Oulassa, il a pu du moins se promener en dominateur sur la rive gauche de la Tafna, au milieu de tribus qui ont 3,925 maisons bâties, et qui sont protégées par 300 cavaliers et 9,000 fantassins (les Kabyles se battent ordinairement à pied), les plus braves de l'ouest de la régence.

Quant à la tribu des Bordja que le général Beaudou vient de châtier, et à laquelle il a pris 6,300 têtes de bétail et 750 chevaux ou bête de somme, elle fait partie de la région orientale appelée Cherk, et ne peut se défendre seule n'ayant pas plus de 200 combattants.

Etranger. — ANGLETERRE. — L'excédant de la population femelle sur la population mâle de l'Angleterre est en ce moment de 509,000.

La Circulaire des Banquiers s'élève, dans son dernier numéro, contre le monopole des mines de mercure en Espagne qu'exploite MM. de Rothschild. Ce monopole, en faisant renchérir considérablement le prix du vif argent, a réduit beaucoup l'exploitation des mines d'argent dans l'Amérique du Sud, et le commerce de ce pays avec l'Europe en souffre par contre-coup. Déjà le président du comité des porteurs de rentes d'Espagne à Londres, M. Thornton, avait, par une lettre du 7 août dernier, demandé au ministre des finances espagnol la cessation du monopole. Il évaluait à plus de 20 millions de piastres annuellement le déficit causé dans la production de l'argent, dans les divers états de l'Amérique du Sud, par le prix élevé du mercure. Il en concluait que l'on privait les produits européens, et surtout ceux d'Espagne, d'un débouché d'une valeur égale.

Les exportations de vif-argent de Londres et de Liverpool ont été décroissant dans les dernières années dans la progression suivante :

Table with 4 columns: Year (1837, 1838, 1839, 1840) and Bouteilles (14,800, 14,573, 10,811, 11,093).

Le bénéfice annuel de la maison Rothschild sur les mines de mercure d'Espagne est, dit-on, de 80,000 livres sterling (2 millions de francs).

Un convoi portant 38 voyageurs de la classe ouvrière, qui allaient à quelque distance fêter Noël, a rencontré, près de Reading, sur le chemin de fer de Great-Western, un éboulement recouvrant les rails à une hauteur de deux ou trois pieds. Cette rencontre fortuite a occasionné un choc qui a lancé la locomotive hors des rails. En un instant, tous les wagons se sont heurtés avec violence, et le résultat de cette affreuse secousse a été la mort de 8 voyageurs tués sur le coup; 17 autres ont été plus ou moins grièvement blessés; on espère sauver ces derniers. C'était un horrible spectacle que celui de ces huit malheureuses victimes mutilées, gisant pêle-mêle avec les débris des wagons brisés. La catastrophe a eu lieu à six heures et demie du matin; les voyageurs qui ont été victimes de l'accident occupaient quatre wagons. Il a fallu beaucoup de temps pour dégager les blessés ensevelis sous les débris des wagons et les moindres énormes de terre que la secousse venait encore de détacher des remblais peu solides. Le conducteur et le chauffeur ont échappé comme par miracle; grâce à la présence d'esprit du chauffeur qui a arrêté subitement la vapeur, il n'y a pas eu d'explosion.

BRUXELLES. — Bruxelles, 22 décembre. — Le convoi spécial qui a ramené lundi, de Mons par le chemin de fer, le roi et la reine, la cour, les ministres, le corps diplomatique et les fonctionnaires supérieurs, est parti de la station de Mons à onze heures et demie. Il se composait de huit voitures. Le trajet de Mons à Jurbise s'est fait en 30 minutes, de Jurbise à Soignies en 35, le convoi est arrivé à Bruxelles à deux heures. Le trajet de Mons à Bruxelles s'est donc fait en deux heures et demie, malgré le temps détestable et le ralentissement considérable sur plusieurs points de Mons à Jurbise et de Jurbise à Hennuyère, où la route est couverte d'eau et le sol imprégné.

Les prix de Bruxelles à Mons sont de 5 fr., 3 fr. 75 c. et 2 fr. 75.

ALLEMAGNE (AUTRICHE). — Vienne, 17 décembre. — Depuis quelque temps, le gouvernement a le projet de diminuer les droits du dernier tarif à l'effet de rendre plus facile le commerce avec les états de l'Allemagne et de supprimer certaines prohibitions.

PRUSSE. — Berlin, 19 décembre. — La Gazette d'Etat publie un relevé du nombre des habitants du royaume, d'après le culte qu'ils professent; et tel qu'il a été reconnu à la fin de 1837 et de 1840.

ESPAÑE. — Madrid, 20 décembre. — Rubini donne aujourd'hui sa dernière représentation au bénéfice des religieuses et des invalides.

ITALIE. — On écrit de Naples, le 6 décembre : Le gouvernement a résolu de faire établir un chemin de fer de Naples à Terracina, situé sur la frontière des Etats pontificaux. La construction de ce rail-road commencera aussitôt que celui de notre capitale à Castellamare sera terminée, ce qui aura lieu dans le commencement de l'année prochaine. Le gouvernement de Toscane se propose, de son côté, de créer un chemin de fer qui irait de Livourne, par la Maremma-di-Siena, à la frontière des Etats de l'Eglise.

Milan, 15 décembre. — On ouvre, comme de coutume, à la caisse d'épargne, un registre pour l'inscription des personnes qui entendent se dispenser des visites du jour de l'an moyennant une rétribution qui ne peut pas être moindre d'un florin, et dont le montant sera versé dans la caisse des asiles de charité. Tous les ans on voit le gouverneur de Milan et plusieurs des principales autorités figurer en tête de cette liste. C'est un exemple donné par plusieurs villes d'Allemagne.

TOSCANE. — Livourne, 15 décembre. — S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane a fait ces jours derniers une tournée en Sicile à bord du paquebot le Monte-Gibello, il a séjourné à Palerme, où se trouvaient le roi et la reine de Naples, qui l'ont parfaitement accueilli. Le grand-duc est ensuite retourné à Naples d'où il a poursuivi sa route pour Livourne avec son épouse, et sa suite. Il s'est fait débarquer à Civita-Vecchia afin de prendre la nouvelle route qui, en suivant le littoral, réunit les états de l'Eglise à son grand-duché, et à laquelle il prend le plus vif intérêt. Cette route, qui sera bientôt terminée, est tracée absolument sur l'ancienne voie Aurelia des Romains et elle est destinée à procurer des avantages immenses aux états limitrophes.

Théâtres, fêtes et concerts.

Aujourd'hui mardi, à l'Opéra-Comique, Richard-Cœur-de-Lion qui excite toujours le même enthousiasme.

Les artistes italiens donnent ce soir la 3^e représentation de la Vestale, par Mmes Grisi, Albertazzi, MM. Mario, Tamburini et Morelli. — Le Stabat, de Rossini, sera exécuté pour la première fois en public, le 7 janvier prochain au Théâtre Italien. Les principaux artistes concourront à cette fête : Mmes Grisi, Albertazzi, MM. Mario, Mirato, Lablache et Tamburini; les chœurs seront augmentés de façon à rendre cette exécution la plus grandiose possible.

C'est là une nouvelle qui produira une grande sensation dans le monde musical. Il appartient aux artistes et à l'administration du Théâtre Italien, de se faire les interprètes de cette grande composition, la seule que Rossini ait écrite depuis Guillaume Tell.

Le Gymnase donnera après-demain jeudi, sans remise, au bénéfice de Mlle Habeneck, une représentation des plus brillantes et qui ne peut manquer d'attirer la foule. Le spectacle se composera de la première représentation des Jolies filles de Stilberg, ou les Pages de l'Empereur, jouée par Mlle Nathalie et l'élite des jolies actrices du théâtre, d'El Jaleo de Jérés, dansé par Mmes Noblet et Alexis Dupont, de la Fille de l'Avare, le triomphe de Bouffé, du duo de Richard-Cœur-de-Lion, par Hermann et Lacombe, des Fées de Paris, dont la vogue augmente tous les jours. D'un duo de la Mort d'Abel et de romances chantées par Alexis Dupont et Inchini. On commencera par la Haine d'une Femme de M. Scribe, le jeune Julien Deschamps remplira, pour la première fois, le principal rôle. On distribue des billets d'avance au bureau de la location des loges.

Arnal a, s'il se peut, ajouté à sa réputation dans la reprise de Théophile, dont la 3^e représentation a lieu ce soir au Vaudeville, avec l'Ingénus de Paris.

Spectacles du 28 décembre.

- 7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Le Manteau, une Chaise.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Frère et Mari, Richard.
7 h. 1/2 ODÉON. — La Vie d'un Comédien, le Barbier.
7 h. 1/2 THÉÂTRE-ITALIEN. — La Vestale.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ingénue, Manche à manche, Théophile, l'Avoué.
6 h. 3/4 GYMNASSE. — Caliste, les Fées de Paris, le Père Turbututu.
8 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Endymion, Lucienne, Feu-Peterculot, le Hussard.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Aveugles, Létorières, Caporal.
6 h. 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Le Bourgmestre, Paul le Corsaire, la Foire de Beaucœur.
7 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Le Feuilleton, Paul et Virginie.

Bourses, Halles et Marchés.

BOURSE du 27 décembre. — Quelques symptômes de hausse ont marqué les premiers affaires en 3 0/0, tant avant que même après l'ouverture. Au café, l'on traitait à 78 5/12, et le premier cours du parquet était dépassé de 5 c. lorsque la baisse s'est tout à coup prononcée. Tombée d'abord à 78 50, la rente, après avoir été quelque temps demandée à ce prix, a rétrogradé encore de 20 c., et fini ainsi 25 c. plus bas que vendredi dernier, au parquet et dans la coulisse, où, après une très faible reprise, elle est restée à 30, plutôt offert que demandé. L'emprunt et le 5 0/0 perdent chacun 10 c. sur leur précédente clôture. La Banque de France a fermé à 3,385, mais son dividende, fixé aujourd'hui à 65 fr., forme la balance exacte de son cours précédent. Saint-Germain, sans avoir atteint 837 50, est retombé à 806, 2 fr. 50 plus bas que la dernière fois. Orléans non libéré s'écroule à 500 25 (501 25); Strasbourg, 1 fr. 25 (225); les docks, 10 c. Point d'autres affaires à terme.

COMME PRÉCÉDEMMENT : 5 0/0 obligations de la ville (1298 75), 4 canaux (1240), rive droite (323 75), rive gauche (197 50), Strasbourg (223 75), Rouen (467 50), Montpellier, (250), Tignes Maberly (300), obligations Grand Combe (1000), dette passive (5 1/2), anciens différends (5 1/2), 5 0/0 belge 1831 (102), dito 1840 (103), 5 0/0 portugais (28 1/2), Piémont (1106), lots d'Autriche catiers (370).

EN HAUSSE : de 10 c., 4 0/0 (101 06); de 5 fr., St-Germain (810); il avait été à 830, de 2 fr. 50, obligations de la droite (1007 50); de 8 fr. 25, Orléans non libéré (802 50) de 7 fr. 50, dito libéré (500); de 5 c. durats.

EN BAISSSE : de 5 c. 3 0/0; de 25 c., canal de Bourgogne (106 25); de 1 fr. 25, caisse hypothécaire (763 75); de 5 fr., banque belge (790 de 18 00), emprunt venin (102 7/8), dette active (24 5/8).

N. B. Il s'est fait à 3 3/4 0/0 des bons du trésor, échéance du 7 mai; la Banque de France, ex-dividende est cotée 3390, comparativement en hausse de 15 fr. sur cours de vendredi; les petits Lafitte, coupon détaché sont à 1002 50.

Table with columns: FONDS PUBLICS, 1er cours, plus haut, plus bas, 2e cours, Clôt. préc., PARIS, fin du m., Fin prochain.

REPORTS : Du courant à fin du mois, 3 0/0 ... Emprunt 1841, ... 25 2/2 27 1/2 ... Du compt. à fin du mois, 5 0/0 17 1/2 15 ... Rent. de Nap., ... 20 1/2 18 1/2 ... D'un mois à l'autre, ...

CHANGES, 3 mois. — Amsterdam, papier, ...; argent, 208 5/8; — Hambourg, papier, 196 3/4; argent, 186 3/4; — Londres, papier, 25 15 1/2; argent, 25 15 1/2; — Naples, papier, 428 5/8; argent, ...; — Vienne, papier, 269 1/2; argent, ...

MARCHANDISES. — Huile colza : disponible, 137 ...; courant du mois, 142 ...; 4 premiers mois 1842, 134 ...; 6 derniers, 112 ... à 111 ...

LYON. — Colza disponible et courant du mois, ...; 4 premiers mois 1842, ...

SAVOY. — Disponible : 1^{re} sorte 2 1/2 0/0; ordres, 8 à 10 0/0 [le tout, à 120 les 100 kil.]; ordres, ...

MARCHÉS AUX FOUBRAGES. — 24 décembre.

Table with columns: 1^{re} qualité, 2^e, 3^e, Poin, Luzerne, Trèfle, Paille de blé, de seigle, d'avoine.

HALLE AUX VEAUX.

Table with columns: 21 décembre, 24 décembre, Nombre amenés, Vendus, Poids moyen, Le kilogramme.

HALLE A LA VIANDE. — 24 décembre.

Table with columns: Amené et vendu au poids, Bœufs, Veaux, Moutons, Poids gros, De an gros.

VACHES GRASSES. — PARIS, place aux VEAUX, 24 décembre.

Il a été amené 116 vaches, tant sur pied qu'abattues. — Vendu 113, de 1 fr. 24 c. à fr. 30 c. le kilogramme.

MARCHÉ DE SCEAUX. — 23 décembre 1841.

Table with columns: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, arrivés, vendus, poids moyen, 1^{er} qual., 2^e, 3^e.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. — Mardi 28 décembre. — CHEVREIN, bonnetier; clôt. 10 h. — PIVOT aîné, anc. bonnetier; conc. 10 h. — CAUCANAS, traiteur; conc. 11 h. — Dame BINEFAIT, march. à la toilette; déb. 11 h. — MENYTRIER, march. de vins; déb. 11 h. — Bloc, march. de nouveautés; synd. 11 h. — Leymarie, bottier-crocheteur; vérif. 11 h. — CORRIE, mercier; vérif. 11 h. — BRESSIAU et femme, maîtres d'hôtel-garç; vérif. midi. — LAMBERT et C^o, négoci; vérif. midi. — MAILLERAND, tailleur; clôt. midi. — TOUPOT, lionnadier; conc. midi. — ANTSOFF FILS, fripier; conc. 1 h. — DUE DORÉ, march. de parfumerie et mercerie; clôt. 1 h. — CHAFON, boucher; clôt. 1 h. — LAPONT-LEVMARIE, bottier; vérif. 1 h. — Dlle FAY, bijoutière; synd. 1 h. — ANGES, mécanicien; synd. 1 h. — FABRON, loueur de cabriolets; synd. 2 h. — GUILLOT, entrepr. de ramonage; synd. 2 h. — LEGENT et femme, march. de vins; conc. 2 h. — BRUNET, clôt. 2 h. — POIRET, march. de vins; clôt. 2 h. — LEISCH, fabric. de boucles; clôt. 3 h. 1/2. — LESAGE FRÈRES, entrepr. de voitures publiques; vérif. 3 h. 1/2. — BRANDELY, mécanicien; synd. 3 h. 1/2.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES. — 24 décembre 1841. — KLEIN, march. de nouveautés et d'ameublements, rue des Rosiers, 6. Juge-comm., M. Leisgr; synd. prov., M. Monelay, rue Feytaud, 26. — BOURDELLIAT, laitier à Villejuif, rue du Montier, 13. Juge-comm., M. Leisgr; synd. prov., M. Beaudouin, rue d'Argenteuil, 26. — LE PETIT LEBARON et femme, fabric. de tulles brodés, rue Thénard, 18. Juge-comm., M. Leisgr; synd. prov., M. Puzos, rue Richer, 32. — CHAUDRETTE, anc. march. de vins, rue des Saints-Pères, 71. Juge-comm., M. Lamaille; synd. prov., M. Salves, rue Michel-le-Comte, 23. — FOUQUERON, négociant-commissionnaire, boulevard des Italiens, 9. Juge-comm., M. Lamaille; synd. prov., Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

L'un des propriétaires-gérans : DUJARIER.

Librairie, Beaux-Arts et Musique.

La librairie L. Curmer est le plus magnifique magasin que les personnes pleines puissent visiter avec confiance au moment du jour de l'an; un choix immense de Paroissiens les plus riches, les plus élégants, de beaux livres avec gravures, tels que l'Imitation de Jésus-Christ, le Discours sur l'Histoire universelle, satisfaisant à la fois les goûts les plus difficiles et les exigences de toutes les fortunes.

Le deuxième et dernier volume de l'Histoire de Jérusalem, qui vient de paraître, est encore plus neuf et plus curieux que le premier dont la lecture est si entraînante. M. Poujoulat retrace la fin du judaïsme, apprécie les grands hommes des premiers âges de l'Eglise, et jette la plus vive lumière sur les vieux siècles de la Palestine si peu connus. Il juge de haut l'islamisme, tous les événements qui, depuis huit cents ans, ont eu pour but la réunion de l'Orient et de l'Occident; il suit les phases diverses de cette immense révolution des croisades dont les effets continuent à se développer sous nos yeux. Jérusalem est comme un centre magnifique autour duquel M. Poujoulat a groupé l'histoire des peuples depuis Moïse jusqu'au temps présent. L'Histoire de Jérusalem est le livre des destinées chrétiennes, le livre de l'Orient, le livre de l'époque. On connaît le charme, la puissance du style de l'auteur et tout l'intérêt qui s'attache à une œuvre inspirée par la vue et l'étude des lieux. L'ouvrage, imprimé avec luxe typographique, orné de deux belles gravures et d'une carte, est un beau cadeau d'étrennes.

L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. MENNECHET, à laquelle l'Académie Française a décerné l'un des prix Monthyon, mérite d'être choisie par les familles pour les étrennes littéraires du premier de l'an.

Au moment où l'on ne sait quel livre choisir pour donner en cadeau d'étrennes, nous devons recommander aux pères de famille l'excellente traduction de l'odyssée d'Homère, par M. Eugène Barette. Ce beau poème, qui vient enfin d'être traduit fidèlement et élégamment par ce jeune et consciencieux écrivain, est accompagné de notes, d'explications, de commentaires qui facilitent l'intelligence du texte et nous initient aux mœurs des habitants de la plus ancienne civilisation. L'éditeur a orné cette traduction littérale de 150 charmantes vignettes dessinées d'après les monuments grecs et l'a éditée à un prix excessivement modique. Puisque nous parlons de la librairie Lavigne, nous signalerons à nos lecteurs le ROBINSON ILLUSTRE avec une Notice par M. Ch. Nodier; le PARADIS TERRESTRE, par M. Ort. Fournier; ELISABETH, par Mme Cottin; PAUL ET VIRGINIE, toutes éditions de luxe, et le ROMAN COMIQUE, de Scarron, avec une spirituelle Notice, par M. Christian. (Voir aux annonces du 26 courant.)

Le libraire Laisné, galerie Véro-Dodat, est une des maisons que la foule se plaît à visiter; elle se recommande par l'assortiment le plus varié de ce que la librairie produit en albums, keepsakes, livres à images, etc., et par une extrême modicité de prix.

L'Album de MASSINI est une exception à la plupart des Albums que la fin

de chaque année voit naître et qui ne survivent pas à leur publication. L'esprit, le sentiment, l'originalité dont les nouvelles romances et les chansonnettes de MASSINI sont empreintes, lui assurent un succès durable et mérité.

On ne peut donner en étrennes aux enfants un plus charmant volume que celui des Petits Français, écrit par des écrivains spirituels, et illustré par les meilleurs artistes. C'est un livre à la fois amusant et moral.

La Mine de Blagues, revue satyrique que nous annonçons aujourd'hui, doit vivement piquer la curiosité du public.

Marguerite de Bourgogne, la Chasse, statuette équestre, par BARRE fils, viennent de paraître dans les salons de Susse frères, où parmi la riche collection d'objets d'étrennes on remarque un assortiment nouveau de jouets d'enfants.

Commerce et Industrie.

L'HOTEL DES QUATRE-FILS-AYMON, dirigé par Mme Archambault, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 38, se recommande aux étrangers par une tenue parfaite, des appartements soigneusement meublés et combinés pour toutes les fortunes; la politesse et l'activité des gens de service et une table d'hôte bien composée, d'un prix modéré, et régulièrement servie tous les jours à cinq heures.

Nous recommandons à nos lectrices les délicieuses modes du dépôt, rue Montmartre, 61. Prix des chapeaux et capotes, 6 à 14 fr. et au-dessus.

49, RUE RICHELIEU, AU 1^{er}.

L. CURMER.

49 RUE RICHELIEU, AU 1^{er}.

ÉTRENNES RELIGIEUSES.

IMITATION DE JESUS-CHRIST. --- LES SAINTS EVANGILES, --- DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, --- HEURES NOUVELLES, --- LIVRES DE MARIAGE, DE PREMIERE COMMUNION. --- PAROISSIENS --- MISSELS, --- LIVRES D'EGLISE, --- LIVRES ILLUSTRES EN TOUT GENRE.

En vente, OUVRAGE COMPLET, chez HIVERT, éditeur, quai des Augustins, 55, à Paris.

HISTOIRE DE JÉRUSALEM,

TABLEAU RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUE, COMPRENANT: L'Entrée des Hébreux dans le pays de Chanaan, leurs destinées monarchiques, leur génie, leur caractère; — Jésus-Christ; — l'établissement et les premiers siècles du christianisme; — les pèlerinages, le royaume français fondé en Terre-Sainte par les Croisades; — la domination musulmane jusqu'à nos jours;

Par M. POUJOLAT, l'un des deux auteurs de la Correspondance d'Orient.

Deux forts volumes in-8 satinés, ornés de deux belles gravures et d'une carte, 15 fr.; et franco, 18 fr. — On en trouve de reliés, de 18 à 30 fr.

VENTES IMMOBILIÈRES.

Biens situés à Paris.

Mise de M^e FAGNIEZ, avoué à Paris, rue des Moulins, n. 10.
Vente sur publications volontaires, par suite de baisse de mises à prix, en deux lots qui pourront être réunis, le Samedi 8 JANVIER 1842, en l'audience des criées de Paris, de deux Maisons, situées à Paris, rue de Verneuil, n. 46 et 46 bis.
Mises à prix réduites:
1^{er} lot, de 250,000 fr. à 150,000 fr.
2^e lot, de 250,000 fr. à 150,000 fr.
S'adresser, 1^o à M^e FAGNIEZ, avoué près le tribunal de commerce, rue des Moulins, n. 10;
2^o à M^e Ollivier, notaire, rue Hauteville, n. 1. (3655.)

Chambre des notaires de Paris. Adjudication, par M^e PRESCHÉZ jeune, le 18 janvier 1842,

d'une MAISON, sise à Paris, passage Ste-Marie de la rue du Bac, n. 12. Superficie 502 mètres 50 centimètres environ. Revenu brut, 3,140 fr. Mise à prix, 65,000 fr. S'adresser à M^e PRESCHÉZ jeune, notaire, rue St-Honoré, 207. (3693)

Biens situés dans les départements.

Adjudication en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le 3 février 1842, de la MANUFACTURE DE PORCELAINE D'ARBORAS, de toutes ses dépendances, et des objets mobiliers immeubles par destination, le tout situé en la commune de Grigny, près Lyon (Rhône), dépendant de l'actif de la société Decen frères et Cie.
Mise à prix: 80,000 fr.
S'adresser, à Paris, à M^e GUIDOU, avoué, rue Neuve-des-Petits-Champs, 62; Et à Lyon, Me Resanier, avoué poursuivant, rue Clermont, 5. (3751)

A VENDRE à l'amiable,

pour cause d'expiration au 1^{er} mai 1843, du traité de société, et pour entrer en jouissance, soit à cette époque, soit au an auparavant, au gré des amateurs.

LES FORGES, laminoir et tréfilerie, DE THUNIMONT, avec leurs dépendances,

Situées sur la rivière du Cône, à 25 kilomètres d'Epinal et à 4 kilomètres de Bains.
Il n'est qu'un bien petit nombre d'usines qui puissent offrir un ensemble aussi avantageux et aussi complet que celles-ci, par la réunion sur un même point de toutes ses parties, et par la force de son cours d'eau en toutes saisons. Nouvelle et solidement reconstruites sur de plus grandes proportions, et mises au niveau des usines modernes les plus perfectionnées, situées à une grande proximité des forêts des ardoisements d'Epinal et de Mirecourt, ces forges sont dans le meilleur état de roulement, et cependant sus-

JULES LAISNÉ, éditeur, GALERIE VÉRO-DODAT, 1.

BEAUX LIVRES D'ÉTRENNES A TRÈS BON MARCHÉ.

50,000 VOLUMES RELIES de 1 fr. à 400 fr. le VOLUME.

Grand assortiment d'Albums, Keepsakes, Livres illustrés, Cartonnages, Livres à images, Boîtes de jeux, etc., etc.

Étrennes de l'année couronnée par l'Académie Française

HISTOIRE DE FRANCE

4 Volumes petit in-8°. PRIX: 16 FRANCS. PAR ED. MENNECHET. 4 Volumes petit in-8°, PRIX: 16 FRANCS. Au Bureau de l'Académie Française, 17, rue Duhot. Chez MAGEN et COMON, idem. 21, av. des Augustins.

ÉTRENNES 1842. EXPOSITION PUBLIQUE. Objets d'art et de Fantaisie.

Nouveaux Magasins de la MAISON JEANNE, passage Choiseul, 66 et 68. BRONZES, ÉBÉNISTERIE, PAPIETERIE FINE, ALBUMS, ARTICLES D'AQUARIUM, LIVRES ILLUSTRÉS, MARQUERIE, ENCADREMENTS, COLLECTION UNIQUE DE MARBRES, CHEFS-D'ŒUVRE DES ÉCOLES ANCIENNES ET MODERNES. (3048)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU TRÈS-PUR SANS ODEUR NI SAVEUR.
Après plus de cent essais entrepris sur des écoulements rebelles qui, par l'emploi de ces nouvelles Capsules, ont été guéris en peu de jours, sans une seule exception, l'Académie de Médecine a approuvé, à l'unanimité, cette préparation comme un service important à rendre... un progrès marqué, etc., et reconnu que, pour guérir promptement et d'une manière sûre les écoulements récents ou chroniques, fluxions blanches, etc., le moyen le plus efficace et le moins coûteux, était seul déposé dans des nombreux inconvenients de tous les autres remèdes que l'on se voit. 5 fr. le Baccin de 64 Capsules. Chez RAQUIN, Pharmacien à Paris, r. Mizogis, 2; MATHÉY, Pharmacien, dépositaire gén., carrefour du Pôdeon, 10, et dans toutes les pharmacies où le Rapport de l'Académie se délivre gratuitement.

SOCIÉTÉ DES ACTIONS RÉUNIES.

Le président a l'honneur de prévenir les porteurs d'actions que, conformément à la décision du conseil d'administration et au principe posé dans l'assemblée générale du 4 mai dernier, de ne plus distribuer que les intérêts réglementaires perçus pendant l'année, les coupons de 1841 seront payés par 15 fr., à partir du 10 janvier prochain. Bruxelles, le 29 décembre 1841. L. DESWERT.

ÉTRENNES A LA MODE.

SPECIALITÉ DE FOURRURES PELISSES ET ÉCHARPES OUATÉES A PRIX FIXE, CHEZ MALLARD AU SOLITAIRE, Faubourg-Poissonnière N. 4, près le Boulevard.

MANCHONS genre martre l'de 15, 18 et 25 fr. PELISSES et BURTONS de 15, 25 et 70 fr. MANCHONS, idem du Canada 25, 35 et 50 fr. PALATINES, toutes d'hermine, 45 à 90 fr.

NANCY, breveté. PRIX DE FABRIQUE. Rue Bourbon-Villeneuve, 40. LAMPES CARCEL GARANTIES 5 ANS.

Offrant l'avantage de brûler moins d'huile au moyen d'un bec de recharge. Économies éclairage de billard, lampes riches et ordinaires pour tous les usages. Maison spéciale connue pour sa fabrication supérieure.

Ces usines, fondées en 1723, et dont l'exploitation n'a jamais été interrompue, sont restées depuis lors libres de toutes hypothèques dans la possession indivise des héritiers du fondateur; elles sont exploitées depuis onze ans pour le compte de ceux-ci, et leurs produits, qui ont toujours été recherchés pour leur bonne qualité, sont plus que jamais d'un écoulement facile.

S'adresser, pour voir les lieux, au Directeur des forges de Thunimont, près Bains (Vosges); Et pour connaître les conditions de la vente, à M. G. CHOLEY, avocat, rue Chauveau-Lagarde, 8, près la Madeleine, à Paris; A MM. de Coman, à St-Dié (Vosges). VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Place de la Bourse, hôtel des commissaires-priseurs, le jeudi 30 décembre 1841. Consistant en un comptoir, caisses, lustre à trois bords, glaces, statues, comptoirs, 600 rouleaux de papiers, et autres objets. (3783)

ÉTRENNES POUR 1842.

1^{re} ANNÉE DU BON GÉNIE DES ENFANS

PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE DE LA REINE, PAR M. D'ÉPAGNY. Joli vol. in-8, orné de 14 belles lithographies et d'un grand nombre de vignettes dans le texte, avec une superbe couverture illustrée. Prix du volume complet: 6 francs. 2^e ANNÉE DU

BON GÉNIE DE LA JEUNESSE.

Prix: 4 fr. 50 pour Paris; 6 fr. pour la province; 7 fr. pour l'étranger. BRETEAU et PICHÉRY, passage de l'Opéra, 16. (Affr.) (8058)

Chez AUBERT et C^e, Place de la Bourse, 29. LE COMIC ALMANACK, Keepsake comique pour 1842, illustré de 32 planches gravées à l'eau forte, sur acier, et d'une multitude de jolis dessins sur bois dans le texte. — Prix: DORE SUR TRANCHES, 5 fr.

EN VENTE: chez MANSART, élève de J.-N. BARBA, boulevard Saint-Denis, 9, et chez MARTINON, rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

LA MINE DE BLAGUES

Revue critique, anecdotique et réjouissante DE L'ANNÉE 1841. PAR CLOVIS DETRANCHANT. Un joli volume in-18 illustré. PRIX: UN FRANC. (8028)

LIBRAIRIE PITTORESQUE DE LA JEUNESSE, rue de Seine, 10.

LES PETITS FRANÇAIS

Encyclopédie morale des Enfants au XIX^e siècle. Texte par Mme E. FOA, M. A. ACHARD, E. BRIFFAUT, L. COUAILLAC. Dessins par GAYARD, GENOÛLE, H. MONNIER, E. WATTIER, H. DAUMIER. Charmant volume, contenant 24 types très à part, et 150 bois dans le texte. Broché, 6 fr.; cartonné à l'anglaise, couverture dorée, 7 fr. (8088)

Albums, Caricatures, Images, Livres illustrés. ÉTRENNES A PRIX FIXE, MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS. Chez AUBERT et Cie, place de la Bourse, 29.

AVIS.

Comme tout produit avantageusement connu, le CHOCOLAT MENIER a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prévenir le public contre cette espèce de fraude. Mon nom est sur les tablettes du CHOCOLAT MENIER aussi bien que sur les enveloppes, et l'effigie des médailles qui y figurent est le fac-similé de celles qui m'ont été décernées à trois reprises différentes par le ROI et la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le CHOCOLAT MENIER de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de NOISIEL, et l'importante économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Le CHOCOLAT MENIER, par le seul fait de ses qualités remarquables et de son prix modéré, obtient aujourd'hui un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. Dépôt principal, PASSAGE CHOISEUL, 21; et chez MM. les pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

A LA REINE DE FRANCE, LEMOYNE, rue des Lombards, 59 et 51.

CONFISEUR de S. M. la Reine des Français. Offre chaque année un choix de bonbons exquis et d'objets d'étrennes du premier goût. — Marrons glacés, fruits confits, amandes royales, boîtes corbeilles, bonquets en sucre, etc. Cette maison obtient l'approbation de la haute société qui fréquente ses magasins.

A LA CAVAYNE. — Rue Saint-Honoré, 393.

Médaille d'honneur CHOCOLAT CULLIER, Qui est désigné à l'abri de toute concurrence. Sa fabrication est simple, son produit parfait. Tout consommateur peut demander à son prix d'acquisition ordinaire, avec l'assurance d'une qualité supérieure: Ordinaire, le 1/2 kil., 1 fr. 25 c. Ferruginoux, 2 fr. 43 c. 50 Fin, id., 2 fr. 50 c. Sable et Lichen, 5 fr. Paris, id., 2 fr. 50 Lait d'amandes, 3 fr. 50 à 4 fr. 50 Caraque, 3 fr. idem, sur-Demi-vanille, 50 c. en sus; Papillotes, ce qui se fait de mieux, 5 fr. choux, 4 fr. Vanille, 1 fr.

A 2 fr. et au-dessus, toute DEMANDE de 15 demi-kilog., accompagnée d'un BON sur Paris, est EXPÉDIÉE FRANCO. (8042)2